

## RÉGLEMENT DU MARCHÉ DE NOËL DE SAINT-JUST-MALMONT

- 1. Situation de la manifestation :
- Situation géographique : Nord-Est de la Haute-Loire

En venant de St-Etienne : sur la RN 88, sortie N°31, suivre direction St-Just-Malmont

En venant du Puy-en-Velay : sur la RN 88, sortie N°37, suivre St-Just-Malmont

• Situation dans la commune de Saint-Just-Malmont :

Gymnase n°1 - rue des Anciens combattants d'Afrique du Nord

- 2. Date et horaires :
- Ouverture au public : 9 h00 à 18h00
- Les exposants pourront installer leur stand de 7h30 à 9h00
- Les exposants devront impérativement rester jusqu'à 18h00
- **3.** Emplacement :
- Emplacement nu de 3 mètres linéaires : forfait de 15,00 € et 7,00 € par mètre supplémentaire
- Chaque emplacement est prévu pour un seul et unique exposant
- L'exposant prévoira sa décoration personnelle, rallonges électriques, prises multiples.
- Prêt de 2 tables, 2 chaises et 1 grille par exposant
- Les exposants seront placés par les organisateurs et devront respecter l'emplacement initialement prévu.
- **4.** Inscription:
- L'inscription sera validée par un accusé de réception de nos services.
  Cet accusé sera obligatoirement présenté lors de votre arrivée sur le site.
- Les frais d'inscription ne pourront être remboursés en cas de désistement pour quelque raison que ce soit.
- Les exposants professionnels ou amateurs « producteurs » pourront participer à ce Marché de Noël

##